



Marvell Technology, Inc.

Code d'éthique et de conduite des affaires

Table des matières

Notre code d'éthique et de conduite des affaires 3

Notre manière de faire des affaires dans le monde entier
Les comportements fondamentaux de Marvell
Applicabilité du Code

Comment dénoncer ou obtenir de l'aide 5

Une note de Matt Murphy 6

Nos pratiques commerciales 7

Éviter la corruption
Partenaires commerciaux
Offrir et recevoir des cadeaux, des divertissements ou des marques d'hospitalité
Cadeaux et divertissements avec des représentants du gouvernement
Dépenses professionnelles
Concurrence loyale
Renseignements sur la concurrence
Respecter les réglementations commerciales internationales
Éviter le blanchiment d'argent

Notre lieu de travail 13

Éviter les conflits d'intérêts
Signaler les conflits d'intérêts réels ou potentiels
Relations familiales et personnelles sur le lieu de travail
Relations familiales et personnelles avec des partenaires commerciaux tiers
Emplois, entreprises ou inventions extérieurs
Occasions d'affaires
Investissements personnels
Protection des actifs de Marvell
Utilisation de la technologie
Renseignements confidentiels de Marvell
Propriété intellectuelle de Marvell
Renseignements confidentiels et propriété intellectuelle d'autrui
Utilisation de logiciels tiers et de logiciels à code source ouvert
Groupes de normes techniques
Contrats et engagements

Lettres d'accompagnement
Harcèlement et discrimination
Renseignements confidentiels sur les employés
Respect de la vie privée sur le lieu de travail
Utilisation appropriée des médias sociaux
Cautionnements

Nos actionnaires 25

Éviter les délits d'initiés et les pourboires
Communications avec les médias et la communauté financière
Consultants ou experts du secteur
Prise de parole en public et publications
Questions financières et pratiques commerciales
Dossiers commerciaux
Conservation des documents et restrictions légales

Nos communautés 31

Contributions politiques
Service public et bénévolat
Droits de la personne

Agir 32

Respect du Code
Procédures de signalement et autres demandes de renseignements
Ressources
Ligne d'assistance téléphonique
Enquêtes
Anonymat des personnes qui signalent des violations du Code ou participent aux enquêtes
Marvell ne tolère pas de représailles
Fausses allégations
Dispositions applicables aux professionnels de la finance
Amendements au Code

Ressources clés 36



Notre Code d'éthique et de conduite des affaires

Notre manière de faire des affaires dans le monde entier. Le Code de conduite et d'éthique de Marvell (le Code) est notre guide pour la manière dont nous faisons des affaires, de manière éthique et avec intégrité, chaque jour et dans chaque lieu où nous faisons des affaires, et conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Les principes du Code peuvent être énoncés de manière approfondie dans d'autres politiques et normes de conduite de Marvell qui peuvent être référencées dans le présent Code. Ces autres politiques et normes sont distinctes du Code et peuvent être plus restrictives que le Code. Vous pouvez accéder à ces autres politiques et normes sur my.marvell.com ou en demandant des copies à votre gestionnaire ou à l'équipe de conformité.

Les comportements fondamentaux de Marvell

Nos comportements de base définissent qui nous sommes en tant que société mondiale et comment nous menons nos relations entre nous et avec nos partenaires : clients, fournisseurs, concurrents, actionnaires et communautés. Nos principes fondamentaux sont :



AGIR AVEC INTÉGRITÉ ET TRAITER TOUT LE MONDE AVEC RESPECT

- Dire ce que l'on pense, faire ce que l'on dit
- Faire preuve d'inclusion et embrasser la diversité de personnes et d'opinions.
- Éviter à tout prix le mensonge et l'arrogance



INNOVER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES CLIENTS

- Comprendre les besoins des clients et axer l'innovation sur leur réussite
- Faire preuve de créativité : prendre des risques calculés et apprendre de vos échecs
- Établir des relations étroites et de confiance avec les clients et faire en sorte qu'il soit facile de faire des affaires avec eux



TRAVAILLER AVEC MINUTIE ET RIGUEUR

- Prendre des décisions objectives fondées sur des données
- S'efforcer d'atteindre l'excellence tout en évitant le gaspillage, les retards et les incohérences
- Fournir une qualité supérieure en temps voulu



AIDER LES AUTRES À ATTEINDRE LEURS OBJECTIFS

- One Marvell : faire passer les objectifs de Marvell avant les objectifs individuels ou d'équipe
- Agir comme un propriétaire de toute l'entreprise
- Partager les renseignements, les ressources, la technologie et les possibilités au sein de l'organisation

Applicabilité du Code

Le Code s'applique à tous les employés de Marvell et aux membres du Conseil d'administration, qui peuvent être appelés individuellement ou collectivement dans le présent Code « vous », « employés de Marvell » ou « nous ». Nous attendons de tous les entrepreneurs indépendants, consultants, fournisseurs et autres qui font des affaires avec Marvell qu'ils se conforment au présent Code ou à un code comparable, tel qu'énoncé dans le Code de conduite des fournisseurs de Marvell, qui peut être trouvé à l'adresse www.marvell.com.

Marvell nourrit les attentes ci-dessous à votre égard :

- **Incarner chaque jour nos principes fondamentaux.** Agissez avec les plus hauts niveaux d'éthique professionnelle avec une tolérance zéro pour les comportements illégaux ou contraires à l'éthique.
- **Comprendre et respecter le Code.** Conformez-vous au Code et à toutes les réglementations applicables. Nous pouvons être amenés à réviser le Code de temps à autre, et vous êtes tenu de vous familiariser avec toutes les révisions.
- **Dénoncer toute violation réelle ou potentielle.** Nous vous encourageons à vous exprimer si vous avez des inquiétudes concernant le respect du Code ou de la loi. Si vous avez connaissance de violations du Code ou d'une autre politique de Marvell, de la loi ou de toute exigence réglementaire, vous devez les signaler. Marvell n'exerce pas de représailles, et ne tolère pas de représailles, à l'encontre de quiconque pour avoir signalé de bonne foi une inconduite réelle ou potentielle, ou pour avoir participé à l'enquête sur un tel rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de signaler les infractions ou sur la politique de Marvell sur l'interdiction de représailles, ou pour obtenir de l'aide concernant l'interprétation du Code, consultez la section « Comment dénoncer ou obtenir de l'aide » à la [page 5](#), ou la section « Agir » à la [page 32](#).

Demander de l'aide. Le Code n'a pas pour but de répondre à toutes les situations ou à tous les problèmes que vous pouvez rencontrer en tant qu'employé de Marvell, mais il est conçu pour renforcer nos comportements fondamentaux et pour vous aider à prendre de bonnes décisions et à utiliser votre meilleur jugement lorsque vous êtes confronté à une situation dans laquelle vous n'êtes pas sûr de prendre la meilleure décision sur le plan commercial, juridique ou éthique. En cas de doute sur la meilleure marche à suivre dans une situation particulière, posez-vous d'abord les questions suivantes :

- **L'action que je propose est-elle légale?**
- **Est-elle conforme aux politiques de Marvell?**
- **Est-elle cohérente avec nos comportements fondamentaux?**
- **Est-elle dans l'intérêt fondamental de nos actionnaires?**
- **Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique?**

Si la réponse à l'une de ces questions est « non », ne prenez pas l'action proposée. Si vous n'en avez pas la certitude, parlez-en ou demandez conseil à [l'équipe de conformité](#).

- **Lire, attester et divulguer.** Vous devez lire et attester que vous comprenez le Code et divulguer tous les conflits d'intérêts réels et potentiels.
 - Toutes les nouvelles recrues doivent, dans le cadre de leur processus d'intégration, lire et attester de leur compréhension du Code, et de divulguer tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels.
 - Tous les employés doivent attester de leur compréhension du Code sur une base annuelle et divulguer tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels.
 - Vous devez informer [l'équipe de conformité](#) dès que vous avez connaissance d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Autres formations et attestations. De temps en temps, il peut vous être demandé de participer à d'autres formations liées au droit, à l'éthique et à la conformité ou de fournir d'autres attestations, comme Marvell le juge nécessaire ou approprié. Ces formations et attestations font partie de l'engagement de Marvell en matière de comportement éthique et sont conçues pour vous fournir des renseignements afin de garantir votre compréhension et votre engagement continu vis-à-vis des attentes de Marvell. On attend de vous que vous suiviez toute formation ou obteniez toute attestation nécessaire en temps voulu. Tout manquement à cette obligation peut entraîner des procédures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement.

 **Ligne d'assistance téléphonique de Marvell**

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Comment dénoncer ou obtenir de l'aide?



Si vous avez des questions sur l'applicabilité du Code ou de la loi, ou si vous n'êtes pas sûr qu'une action proposée soit conforme au Code ou à la loi, communiquez avec [l'équipe de conformité](#). Si vous souhaitez signaler des manquements à la conformité ou exprimer des préoccupations concernant des questions de conformité, votre gestionnaire est sans doute le mieux placé pour vous aider (à condition que vous ne pensiez pas que votre gestionnaire soit impliqué dans la violation); cependant, il existe un certain nombre d'autres ressources à votre disposition qui peuvent vous guider lorsque vous rencontrez une situation difficile.

Nous vous encourageons à vous exprimer si vous avez des inquiétudes concernant le respect du Code ou de la loi. Si vous avez connaissance d'une violation du Code ou de la loi, vous avez l'obligation de la signaler. Vous devez choisir la ressource avec laquelle vous vous sentez le plus à l'aise pour parler ou faire un signalement, notamment :

- Un cadre ou un autre gestionnaire en qui vous avez confiance.
- Les ressources humaines
- [L'équipe de conformité](#)
- Le [comité d'examen des conflits d'intérêts](#)
- Un membre du service juridique
- La [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#) qui peut être utilisée de manière anonyme et est disponible 24 heures sur 24, tous les jours, à l'adresse suivante : <http://concernline.marvell.com>. Vous pouvez également appeler les numéros de téléphone locaux indiqués sur la ligne d'assistance téléphonique.

Consultez la section « AGIR » à la [page 32](#) pour plus de renseignements sur le signalement, les enquêtes, la politique de non-représailles de Marvell et d'autres renseignements.

 **Ligne d'assistance téléphonique de Marvell**

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Une note de Matt Murphy

En tant que société technologique de premier plan, Marvell a acquis une réputation d'innovatrice extraordinaire. Pour continuer à nous appuyer sur cette belle renommée, nous souhaitons que les employés et les partenaires sentent qu'ils peuvent offrir le meilleur d'eux-mêmes avec une clarté, une confiance et une intégrité totales, en particulier dans une industrie compétitive. C'est pourquoi nous disposons d'un Code d'éthique et de conduite en affaires.

Notre Code de conduite et d'éthique s'applique à chacun d'entre nous en tant qu'individu, quelle que soit notre fonction. Il est donc de notre responsabilité de comprendre et d'honorer ces politiques et ces valeurs dans tous les domaines liés à Marvell, y compris dans notre travail avec les clients, les investisseurs, les partenaires et entre nous.

Bien que notre Code d'éthique et de conduite en affaires couvre de nombreux sujets, il ne peut pas anticiper toutes les situations qui pourraient survenir. C'est pourquoi je demande à chaque employé de Marvell de faire preuve d'un bon jugement et de toujours prendre la meilleure décision, conformément aux normes les plus élevées de l'éthique professionnelle. Si vous n'avez pas certitude de la ligne de conduite la plus éthique, demandez conseil à votre gestionnaire ou à [l'équipe de conformité](#).

En agissant chaque jour avec une intégrité sans compromis, nous continuerons à construire l'atout le plus précieux de toute entreprise : la confiance. En cours de route, nous démontrerons également que Marvell n'est pas seulement une société dotée d'une technologie de pointe, mais aussi de personnes remarquables.

Merci

Matt Murphy
Président-directeur général



Ligne d'assistance téléphonique de
Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Nos pratiques commerciales



Éviter la corruption

Marvell s'engage à respecter rigoureusement la lettre et l'esprit de la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis (la FCPA) et d'autres lois anticorruption applicables dans le monde (collectivement les lois anticorruption). Les lois anticorruption interdisent généralement de faire des paiements, des promesses ou des offres de toute sorte de valeur à des fonctionnaires ou employés du gouvernement (à quelque niveau que ce soit), à des candidats politiques ou à des responsables de partis politiques pour obtenir ou conserver des affaires ou pour obtenir un avantage indu. Les lois anticorruption interdisent également, de manière générale, la corruption dans le cadre commercial, c'est-à-dire le fait d'offrir quoi que ce soit de valeur pour influencer de manière inappropriée quiconque, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire du gouvernement ou d'un partenaire commercial privé.

Les lois anticorruption exigent également que tous nos renseignements financiers, nos dossiers commerciaux et nos transactions soient entièrement, équitablement et précisément enregistrés dans nos livres et dossiers.

La portée juridictionnelle des lois anticorruption peut être large, et Marvell exige le respect total de toutes les lois anticorruption et des politiques de Marvell par tous les employés, consultants, dirigeants et représentants de Marvell, ainsi que par toutes les autres parties prenantes de Marvell agissant au nom de Marvell.

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Partenaires commerciaux

La conduite de ses partenaires commerciaux peut engager la responsabilité de Marvell et lui causer un préjudice important. Les partenaires commerciaux doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs, tels que la valeur (rapport qualité-prix), le prix, l'excellence technique, la réputation du service, les antécédents de conformité et la capacité de production ou de service.

Offrir et recevoir des cadeaux d'affaires, des divertissements ou des marques d'hospitalité

La promotion de Marvell et l'établissement de relations commerciales de confiance mutuelle et de valeur sont des éléments importants pour la réussite commerciale de Marvell. Cela peut inclure à juste titre le fait d'offrir ou de recevoir des cadeaux, des repas, des divertissements ou des marques d'hospitalité. Dans certaines circonstances, cependant, les cadeaux, les divertissements ou les marques d'hospitalité peuvent être considérés comme des paiements irréguliers ou des pots-de-vin, et peuvent violer les lois locales, nos politiques ou les politiques de nos partenaires commerciaux.

Marvell permet d'offrir des cadeaux aux fournisseurs, aux clients ou à d'autres associés commerciaux à des fins commerciales légitimes, telles que l'établissement d'un climat de bonne entente et le renforcement des relations de travail, à condition que le cadeau :

- soit d'une valeur égale ou inférieure à 250 \$ US (même s'il est de nature promotionnelle), et
- ne dépasse pas les limites précises établies par la loi locale ou par un contrat entre Marvell et le destinataire.

Si vous avez l'intention d'offrir un cadeau d'une valeur supérieure à 250 \$ US (dans une circonstance exceptionnelle) vous devez demander l'approbation écrite préalable de l'équipe de conformité. Vous ne pouvez pas offrir un cadeau au même destinataire plus de deux fois au cours de la même année civile, quelle qu'en soit la valeur. Par conséquent, la valeur cumulée de tous les cadeaux qu'un employé peut offrir à un même destinataire au cours d'une année civile ne peut pas dépasser 500 \$ US, à moins d'une approbation écrite préalable de l'équipe de conformité.

- Les employés de Marvell peuvent offrir des divertissements d'affaires offerts à des fins commerciales légitimes, telles que l'établissement d'un climat de bonne entente et l'amélioration des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, à condition qu'ils :
- ne dépassent pas la valeur de 500 \$ US par personne, sans l'approbation préalable de l'équipe de conformité
- soient conformes à la politique mondiale de Marvell en matière de voyages et de dépenses.

Si vous avez l'intention d'offrir un divertissement d'une valeur supérieure à 500 \$ US (dans une circonstance exceptionnelle) vous devez demander l'approbation écrite préalable de l'équipe de conformité. Vous ne pouvez pas offrir de divertissement au même destinataire plus de quatre fois par année civile, quelle qu'en soit la valeur. Par conséquent, la valeur cumulée de tous les repas, divertissements et marques d'hospitalité qu'un employé peut offrir à un même destinataire au cours d'une année civile ne peut pas dépasser 2 000 \$ US à moins d'une approbation écrite préalable de l'équipe de conformité.

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Les employés ne peuvent pas donner ou recevoir de cadeaux ou de divertissements à ou de la part de vendeurs, fournisseurs, clients ou autres partenaires commerciaux actuels ou potentiels, sauf si toutes les conditions ci-dessous sont remplies. Ces conditions s'appliquent partout dans le monde, même où des pratiques différentes peuvent être considérées comme la « façon normale de faire des affaires » :

- **Objectif commercial.** Le cadeau ou le divertissement doit avoir un but légal et commercial.
- **Valeur nominale.** La valeur du cadeau ou du divertissement est raisonnable et ne dépasse pas les valeurs préapprouvées énoncées dans la [Politique mondiale de conformité à la lutte contre la corruption](#). Les exceptions doivent être soumises à [l'équipe de conformité](#) et approuvées par celle-ci.
- **Aucun traitement de faveur.** Le but du cadeau ou du divertissement n'est pas d'obtenir un traitement spécial ou de faveur, ni d'influencer de manière inappropriée des actes ou des décisions.
- **Légal.** Le fait d'offrir ou d'accepter le cadeau ou le divertissement est approprié à la relation d'affaires et aux coutumes locales, et est légal à la fois dans votre pays et dans le pays du bénéficiaire du destinataire.
- **Conduite et ententes.** Ne viole pas les normes de conduite de l'organisation du destinataire ou toute entente contractuelle avec un partenaire commercial.
- **Consigné.** Les cadeaux et les divertissements doivent être correctement consignés dans des documents et, si nécessaire, une approbation appropriée doit être obtenue avant d'offrir un cadeau, un divertissement ou une marque d'hospitalité.
- **Conformité à la politique.** Doit être autrement autorisé par les politiques de Marvell, notamment la [Politique anticorruption](#) et la [Politique mondiale en matière de voyages et de dépenses](#). Votre service peut imposer des exigences plus restrictives que celles contenues dans la politique, auxquelles vous êtes tenu de vous conformer. Si vous offrez le cadeau ou le divertissement, vous devez également vous conformer à toute politique ou norme de conduite applicable imposée par l'organisation du destinataire.



 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Cadeaux et divertissements avec des représentants du gouvernement

Marvell dispose d'exigences particulières qui s'appliquent à l'interaction avec les représentants du gouvernement au nom de Marvell, y compris l'obtention d'une approbation préalable de [l'équipe de conformité](#) de Marvell pour certains types de cadeaux, repas ou divertissements offerts aux représentants du gouvernement ou à leur famille. Les représentants du gouvernement ne doivent pas nécessairement être de hauts fonctionnaires ; il peut s'agir de tout employé d'un organisme public ou d'une entreprise privée détenue ou contrôlée par l'État, ou encore d'un pompier ou d'un agent des douanes. Consultez la [politique anticorruption](#), ou communiquez avec [l'équipe de conformité](#) pour en savoir plus.

Dépenses professionnelles

Tous les coûts et dépenses liés aux cadeaux, aux divertissements ou à l'hospitalité doivent être entièrement et précisément enregistrés en vertu des politiques et procédures de comptabilité et de remboursement de Marvell, de la [politique en matière de voyages](#) et de la [politique anticorruption](#). Lorsqu'un formulaire de remboursement de frais est déposé, le formulaire doit décrire avec précision les frais et leur objectif commercial et indiquer le nom, le titre et l'entreprise ou autre organisation du ou des destinataires, notamment si le destinataire est un représentant du gouvernement. Pour en savoir plus sur les personnes pouvant être considérées comme des représentants du gouvernement, veuillez consulter notre [politique anticorruption](#).

Q. Mon collègue et moi avons invité un client à souper. Nous avons commandé deux bouteilles très chères de vin et je savais que mon patron ne l'approuverait jamais. J'ai donc demandé au serveur de partager l'addition, j'ai payé la moitié et mon collègue l'autre moitié, et nous avons déposé des notes de frais distinctes. Est-ce que c'est bien?

R. Non. En remettant la moitié des dépenses, vous n'avez tous deux raconté que la moitié de l'histoire. Vous avez également créé un enregistrement faux et inexact de la transaction et avez intentionnellement essayé d'éviter le processus d'approbation.

Q. Je travaille dans l'un de nos sites en Asie, où je soutiens une équipe de conception. La semaine dernière, une pièce d'équipement est tombée en panne et la pièce de rechange est bloquée en douane. Mon supérieur me dit de faire tout ce qu'il faut pour récupérer la pièce. L'agent des douanes m'a dit que si je lui donnais 500 \$, il pouvait accélérer le processus. Mon collègue m'a dit qu'il était parfaitement normal de payer l'agent des douanes, ou de demander à l'un de nos prestataires logistiques de le faire pour moi, et que personne ne s'en rendrait compte. Puis-je payer les 500 \$?

R. Non. Le paiement demandé, qu'il soit effectué directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, est un « paiement de facilitation » et est expressément interdit par Marvell, qu'il soit légal ou non dans le pays où le paiement est demandé. Il est également formellement interdit de demander à un vendeur d'effectuer le paiement en notre nom. Les actes de nos agents, tels que le fournisseur logistique, peuvent engager la responsabilité de Marvell. Nous ne pouvons pas donner l'ordre à un fournisseur de se livrer à des pratiques de corruption en notre nom. De plus, en essayant de déguiser le paiement en demandant à quelqu'un d'autre de le faire pour vous, vous contournez intentionnellement les politiques de Marvell et créez des enregistrements commerciaux inexacts pour Marvell.

QUESTIONS ET RÉPONSES



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q. Une nouvelle jeune pousse spécialisée dans la sécurité, créée par une université publique au Brésil, évalue l'utilisation d'un de nos produits et souhaite visiter nos bureaux à Santa Clara. Deux des membres de l'équipe ne sont jamais allés aux États-Unis, et veulent amener leurs conjoints et profiter du voyage pour visiter Disneyland. Marvell peut-elle payer ce voyage?

R. Il n'est généralement pas permis de payer pour les conjoints ou les voyages secondaires non professionnels. De plus, comme l'entreprise semble appartenir à une université publique, les employés sont probablement des représentants du gouvernement. Cela devrait être vérifié par [l'équipe de conformité](#).

Ressources clés

[Politique mondiale de conformité à la lutte contre la corruption](#)
[Politique mondiale en matière de voyages et de dépenses](#)
[Formulaire de préapprobation des cadeaux et divertissements](#)
[Manuel de l'employé](#)

Concurrence loyale

Chez Marvell, nous livrons une concurrence vigoureuse, mais équitable en matière d'affaires. Marvell n'autorisera aucune activité qui a pour effet ou pour intention de restreindre ou de diminuer illégalement la concurrence. Nous devons tous nous conformer aux lois antitrust des États-Unis, ainsi qu'aux lois sur la concurrence de tous les pays où nous exerçons nos activités. Le non-respect de ces lois peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise et les personnes concernées, notamment une responsabilité pénale.

Vous ne devez jamais conclure d'accords, prendre des mesures ou avoir des discussions avec des concurrents qui ont pour effet de réduire la concurrence ou de nuire aux consommateurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- échanger des renseignements (ou accepter d'échanger des renseignements) avec des concurrents sur les prix, les politiques, les conditions contractuelles, les coûts, les stocks, les parts de marché, la planification des capacités ou d'autres conditions concurrentielles ;
- diviser ou répartir des marchés ou des territoires ou boycotter des fournisseurs ou des clients.

Renseignements sur la concurrence

La veille économique en matière de concurrence et de marché doit être effectuée de manière légale et éthique. Il est interdit de voler ou d'utiliser illégalement les renseignements, le matériel, les produits, la propriété intellectuelle ou les données exclusives ou confidentielles de quiconque, y compris les concurrents, les partenaires commerciaux et les clients.

Ressources clés

[Lignes directrices antitrust](#)
[Manuel de l'employé](#)

 **Ligne d'assistance téléphonique de Marvell**

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Respecter les réglementations commerciales internationales

Marvell s'engage chaque jour dans des activités commerciales dans le monde entier, et les réglementations applicables sont complexes. Les activités commerciales soumises à la réglementation sur les exportations comprennent l'exportation et l'importation de produits, l'envoi de schémas de produits au-delà des frontières, l'embauche d'un employé d'un pays pour travailler dans un autre pays et le transport à la main de prototypes ou d'échantillons de nos produits au-delà des frontières internationales. Il nous est interdit de faire des affaires avec des clients dans certains pays. Dans certains cas, nous devons obtenir une licence avant de transférer certains renseignements ou produits à certaines personnes ou certains clients. Nous devons également passer en revue nos partenaires commerciaux pour nous assurer que nous ne faisons pas affaire avec une personne avec laquelle il nous est légalement interdit de le faire ou dans un pays où il nous est légalement interdit de le faire. Marvell s'engage à respecter les réglementations commerciales en vigueur, et attend de ses employés qui sont impliqués dans tout aspect de l'activité commerciale qu'ils comprennent et respectent toutes ces réglementations. Pour en savoir plus, communiquez avec [l'équipe de conformité commerciale](#) de Marvell, et consultez la [politique détaillée de conformité commerciale mondiale](#) de Marvell.

Ressources clés

[Politique de conformité commerciale mondiale](#)
[Site intranet sur la conformité commerciale mondiale](#)

Éviter le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à faire en sorte que les produits obtenus illégalement, souvent appelés « argent sale », paraissent légaux ou « propres ». Les personnes impliquées dans le trafic de drogues illégales, le terrorisme ou la fraude tentent souvent de se livrer à des activités de blanchiment d'argent. La prévention du blanchiment d'argent est primordiale. Pour cela, nous devons faire preuve d'une diligence raisonnable à l'égard de nos partenaires commerciaux, surveiller leurs activités et signaler toute activité douteuse. Parmi les exemples d'activités douteuses, citons une demande de paiement en espèces, le fractionnement d'un paiement unique en plusieurs transactions, l'utilisation de comptes bancaires extraterritoriaux ou d'autres méthodes de paiement inhabituelles. Le blanchiment d'argent et la lutte contre le terrorisme peuvent être compliqués. Si vous rencontrez une transaction qui ne vous semble pas normale, signalez-la rapidement à votre responsable ou communiquez avec le service juridique.

Q. Nous effectuons des ventes à un client situé en Chine. Ils veulent payer leur facture par l'intermédiaire d'une société tierce basée à Chypre, car, selon eux, cela leur permettra de se libérer des restrictions monétaires. Est-ce que c'est bien?

R. L'implication d'une entreprise tierce suscite des soupçons et constitue un avertissement qui exige une vérification plus approfondie. Des lois strictes régissent les mouvements d'argent entrant et sortant des États-Unis et de nombreux autres pays. Chaque fois qu'une personne autre que la partie contractuelle essaie de nous payer ou cherche à obtenir un paiement de notre part, il s'agit d'un avertissement qui doit être vérifié, car même si la partie n'a peut-être pas l'intention d'enfreindre la loi, le fait de se conformer à sa demande peut vous (et nous) faire courir le risque de violer plusieurs lois financières, notamment celles qui interdisent le blanchiment d'argent. Il ne suffit pas de croire le vendeur sur parole, il faut immédiatement soulever la question auprès du service juridique pour s'assurer que nous effectuons une diligence raisonnable.

QUESTIONS ET RÉPONSES

 [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#)

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Notre lieu de travail



Éviter les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts désigne toute activité ou relation qui est incompatible ou contradictoire avec les intérêts fondamentaux de Marvell, qui donne l'apparence d'une irrégularité ou d'un conflit de loyauté, ou qui interfère avec votre rendement professionnel ou votre jugement indépendant dans l'exercice de vos fonctions au nom de Marvell. Toutes nos décisions et actions commerciales doivent être fondées sur les intérêts fondamentaux de Marvell et non sur des relations ou des gains personnels. En effet, les conflits d'intérêts éventuels ne sont pas rares et peuvent être acceptables s'ils sont correctement divulgués et gérés. Même si vous n'avez pas l'intention que vos actions créent un conflit d'intérêts, la perception d'un conflit par les autres peut être tout aussi dommageable pour vous ou pour Marvell. Il est donc important de reconnaître et de divulguer les conflits d'intérêts réels ou éventuels afin que des précautions puissent être prises pour vous protéger, vous et Marvell.

Tous les employés nouvellement embauchés et ceux qui rejoignent Marvell dans le cadre d'une acquisition ou d'une autre transaction se conformeront au Code dans le cadre de leur intégration, et devront alors divulguer tout conflit d'intérêts réel ou éventuel. Chaque année, tous les employés devront recertifier leur conformité au Code, y compris les dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Signaler les conflits d'intérêts réels ou potentiels

Il vous sera demandé, dans le cadre de la certification annuelle au Code, de divulguer par écrit tout conflit d'intérêts réel ou éventuel. En outre, vous pouvez être tenu de faire des divulgations supplémentaires tout au long de l'année si des conflits surviennent, ou si les faits d'une divulgation antérieure concernant les conflits d'intérêts changent. Votre déclaration doit inclure les conflits d'intérêts éventuels impliquant les membres de votre famille ou les personnes avec lesquelles vous entretenez une importante relation.

Les cadres et les membres du conseil d'administration font des divulgations dans le cadre d'un processus qui est géré par le service juridique de Marvell et vérifié par le conseil d'administration ou un de ses comités.

Les divulgations faites par toutes les autres personnes seront vérifiées par le Comité d'examen des conflits d'intérêts, un sous-comité du Comité interne d'éthique et de conformité de Marvell. Le Comité d'examen des conflits d'intérêts peut consulter d'autres membres du personnel au sein de l'entreprise, ce qui peut inclure votre supérieur hiérarchique ou d'autres personnes de votre chaîne hiérarchique. On vous remettra une recommandation indiquant si les activités que vous avez signalées constituent effectivement un conflit d'intérêts. Une copie de cette recommandation sera remise à votre supérieur hiérarchique.

Relations familiales et personnelles sur le lieu de travail

De bonnes relations professionnelles sont indispensables pour instaurer la confiance et la collaboration, et étant donné le temps que les collègues passent ensemble, les employés peuvent nouer d'étroites relations personnelles. Marvell respecte la vie privée de ses employés et ne s'intéresse généralement pas à la famille d'un employé ou à toute autre relation personnelle proche. Toutefois, une relation devient inquiétante pour l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une relation familiale ou personnelle étroite entre collègues qui affecte ou peut affecter la responsabilité d'un employé à prendre des décisions dans l'intérêt fondamental de l'entreprise. En effet, de telles relations peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Par exemple, les relations à caractère financier entre collègues, comme le fait de s'associer dans une entreprise extérieure, de louer des biens ou de se prêter de l'argent, sont déconseillées, car un désaccord, voire un défaut ou une incapacité à rembourser le prêt, peut créer des tensions entre les employés sur le lieu de travail.

Les membres de la famille désignent votre conjoint, votre personne significative, vos parents, vos beaux-parents, vos enfants, vos beaux-enfants, vos frères et sœurs, votre belle-famille, ou toute personne résidant à votre domicile ou au domicile d'un membre de la famille (autre qu'un locataire ou un employé). Les relations personnelles étroites peuvent inclure les fréquentations, les relations amoureuses, les relations sexuelles, le petit ami/la petite amie, le conjoint, la personne significative ou d'autres types de relations similaires.

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Les membres de la famille et les personnes entretenant des relations personnelles étroites ne sont jamais autorisés à s'engager les uns envers les autres de la manière suivante au sein de Marvell :

- **Relations entre responsable et subordonné** : Les membres de la famille ou les personnes ayant des relations personnelles étroites peuvent ne pas se rendre compte les uns aux autres. Les relations hiérarchiques peuvent être directes ou indirectes (liaison de coopération), et inclure un responsable de mission gérant un entrepreneur ou un travailleur occasionnel.
- **Capacité à prendre des décisions liées à l'emploi** : Les membres de la famille ou les personnes qui entretiennent des relations personnelles étroites ne peuvent pas être impliqués directement ou indirectement dans les décisions liées à l'emploi de l'autre, telles que l'embauche, les affectations de travail, la rémunération, les évaluations de rendement, les mesures disciplinaires ou les recommandations de promotion.

Si vous avez un membre de votre famille employé ou devant être employé par Marvell ; ou si vous entretenez une étroite relation personnelle avec un autre employé ou contractant de Marvell, vous devez consulter le manuel de l'employé pour obtenir des conseils supplémentaires, y compris quand vous devez divulguer de telles relations à Marvell. En fonction de la nature de la relation et de votre rôle au sein de l'entreprise, une divulgation ou des modifications des modalités de travail peuvent être nécessaires.

Relations familiales et personnelles avec des partenaires commerciaux tiers

Les intérêts de Marvell peuvent être compromis lorsqu'un membre de votre famille, ou une personne avec laquelle vous entretenez une étroite relation personnelle, possède une entreprise tierce ou est employé par celle-ci, impliquée dans les activités de Marvell, comme un fournisseur, un client ou un concurrent de Marvell. Ces situations ne sont pas interdites, mais elles exigent une plus grande vigilance en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts. De telles relations doivent être divulguées à compliance@marvell.com dès que possible, et vous ne pouvez pas conduire des affaires de Marvell avec ces membres de la famille ou les personnes avec lesquelles vous entretenez une étroite relation personnelle sans l'approbation préalable du comité d'examen des conflits d'intérêts.

Q. Mon frère possède une entreprise qui est un fournisseur de Marvell. Marvell achète fréquemment des fournitures auprès de l'entreprise de mon frère. S'agit-il d'un conflit d'intérêts pour moi?

R. Pas forcément. Si l'entreprise de votre frère est sélectionnée comme fournisseur de Marvell uniquement sur la base de la qualité des produits qu'elle fournit, et que les affaires entre son entreprise et Marvell sont menées de manière équitable et sans lien de dépendance, il ne s'agit probablement pas d'un conflit. Toutefois, vous êtes tenu de vous retirer du processus de décision et de divulguer la relation aux deux entreprises afin que la nature de la relation puisse être correctement évaluée. Chez Marvell, le comité d'examen des conflits d'intérêts examinera les faits et les circonstances de la relation entre l'entreprise de votre frère et Marvell, y compris la manière dont votre rôle ou votre équipe interagit avec l'entreprise de votre frère, et déterminera si tout conflit potentiel peut être efficacement atténué.

Les employés ne doivent jamais permettre à leurs relations personnelles de perturber le milieu de travail, ou d'interférer avec leur travail ou leur jugement indépendant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Emplois, entreprises ou inventions extérieurs

Emploi ou entreprise. Avant d'accepter un emploi simultané en dehors de Marvell ou de participer à un travail qui entre en concurrence avec les activités, produits ou services actuels ou raisonnablement envisagés de Marvell ou qui s'y rapporte, vous devez obtenir l'approbation du comité d'examen des conflits d'intérêts. Si vous avez l'autorisation d'exercer un emploi extérieur ou une entreprise extérieure, vous devez vous assurer que ces activités ne sont pas en conflit ou n'interfèrent pas avec vos responsabilités chez Marvell ou votre capacité à remplir vos fonctions pour Marvell.

Inventions. Dans la mesure où la loi le permet, Marvell possède les droits sur tout ce que vous développez dans le cadre de votre emploi ou de vos services à Marvell. Développer une invention en dehors de Marvell peut créer un conflit d'intérêts. Il est de votre responsabilité de divulguer rapidement et intégralement à Marvell toute invention que vous développez, seul ou avec d'autres, y compris toute invention dont vous pensez qu'elle n'est éventuellement pas la propriété de Marvell. Les divulgations peuvent être faites à l'équipe de conformité. Toute détermination de la propriété sera évaluée en fonction des divulgations et des faits et circonstances connexes et des procédures de Marvell pour l'attribution de la propriété des inventions des employés. Veuillez consulter la section sur la propriété intellectuelle de Marvell, ci-dessous, pour en savoir plus sur la divulgation des inventions.

En outre, vous ne pouvez pas :

- Utiliser le temps de travail ou les actifs de Marvell pour votre emploi extérieur ou votre travail en dehors de Marvell, ou votre travail sur une invention que Marvell a déterminée comme étant personnelle pour vous. Cela inclut l'utilisation des installations, des téléphones, des ordinateurs, de l'accès à Internet, des photocopieuses ou de tout autre bien ou service de Marvell, y compris la consultation de tout autre employé de Marvell.
- Utiliser votre poste chez Marvell pour solliciter du travail ou obtenir un traitement de faveur pour, ou demander à d'autres employés de Marvell de vous aider dans le cadre de votre emploi ou travail extérieur à Marvell, ou de votre travail sur une invention que Marvell a déterminée comme étant personnelle.
- Utiliser ou divulguer de toute autre manière des renseignements confidentiels ou exclusifs de Marvell au profit de votre autre employeur ou de votre emploi ou travail en dehors de Marvell, ou de votre travail sur une invention que Marvell a déterminée comme vous étant personnelle.

Ressources clés

[Manuel de l'employé](#)

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts](#)

[Procédures d'attribution de la propriété des inventions d'employés](#)

Occasions d'affaires

Vous avez le devoir envers Marvell de faire progresser les intérêts commerciaux de Marvell et de poursuivre des occasions d'affaires uniquement au nom de Marvell. Vous ne devez jamais faire concurrence à Marvell ou utiliser les actifs de Marvell ou votre poste chez Marvell pour un gain personnel. Par conséquent, vous ne devez jamais prendre pour vous ou pour les membres de votre famille les occasions d'affaires ou d'investissement présentées à Marvell, ou découvertes par vous au cours de votre emploi, sans les avoir préalablement présentées à Marvell.



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Investissements personnels

Marvell respecte votre droit de gérer vos investissements personnels. Cependant, le fait d'avoir des investissements dans des organisations qui font des affaires avec ou qui sont en concurrence avec Marvell peut donner lieu à un conflit d'intérêts si vous êtes impliqué dans ou tentez d'influencer les transactions entre Marvell et l'organisation dans laquelle vous avez investi. Si vous ou les membres de votre famille avez des intérêts financiers ou des investissements dans les clients, fournisseurs, concurrents ou autres partenaires commerciaux de Marvell, vous devez divulguer ces renseignements au comité d'examen des conflits d'intérêts, qui déterminera si un conflit d'intérêts a lieu et, le cas échéant, la meilleure approche pour le gérer ou l'éliminer. Lors de l'évaluation de votre participation dans d'autres entités en vue de détecter des conflits d'intérêts, le comité d'examen des conflits d'intérêts examinera la taille et la nature de l'investissement, la relation entre l'entité et Marvell, votre capacité à influencer les transactions avec l'entité, et d'autres renseignements si nécessaire.

Q. Je détiens des actions d'un fonds commun de placement qui achète des actions de sociétés de haute technologie, notamment des sociétés de semi-conducteurs. Dois-je divulguer ce type de propriété?

R. Si vous ne participez pas aux décisions d'investissement prises par le fonds commun de placement, le fait de détenir des actions dans un fonds commun de placement diversifié géré par des gestionnaires de fonds ne constitue pas un conflit d'intérêts. Cependant, vous ne pouvez pas prendre de décisions d'investissement pour acheter ou vendre un fonds particulier sur la base d'importants renseignements non publics concernant Marvell, ses clients, fournisseurs, concurrents ou autres partenaires commerciaux.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Protection des actifs de Marvell

Vous êtes responsable de la protection des actifs de Marvell, y compris les actifs physiques, et de la sauvegarde des actifs contre la perte, le gaspillage, le vol ou l'utilisation non autorisée. Vous devez sécuriser de manière adéquate tous les actifs sous votre contrôle afin d'éviter la perte, le gaspillage, le vol ou l'utilisation non autorisée. Si vous remarquez ou prenez connaissance d'une situation ou d'un incident qui pourrait entraîner la perte, le gaspillage, l'abus ou le vol des actifs de l'entreprise, vous devez immédiatement le signaler à Marvell Security, à votre responsable ou à votre partenaire d'affaires en RH, ou à [l'équipe de conformité](#).

Qu'est-ce qu'un actif? Les actifs corporels comprennent des choses comme les équipements, les meubles, les fournitures, les ordinateurs, les installations, ainsi que les téléphones portables et les cartes de crédit d'entreprise fournis par l'entreprise. Les autres actifs de Marvell comprennent des éléments tels que le produit de votre travail, l'argent et les comptes, la propriété intellectuelle telle que les brevets, les droits d'auteur, les marques, les inventions, la technologie, le matériel, les logiciels et les secrets commerciaux, ainsi que d'autres renseignements confidentiels, exclusifs ou non publics.

Utilisation de la technologie

Marvell fournit à ses employés diverses technologies qu'ils doivent utiliser dans le cadre de leur travail, comme des téléphones, des ordinateurs en réseau, des ordinateurs portables et un accès à Internet. Ces outils sont la propriété de Marvell et doivent être utilisés principalement pour mener à bien les activités de Marvell. Marvell autorise une utilisation personnelle limitée et raisonnable, à condition que cette utilisation n'affecte pas négativement l'exécution de votre travail, et qu'elle soit

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

QUESTIONS ET RÉPONSES

légale et convenable. Sauf indication contraire de la loi applicable, vous ne devez pas vous attendre à une protection de la vie privée lorsque vous utilisez une technologie fournie par Marvell. Vous ne pouvez pas utiliser les systèmes ou autres actifs de Marvell dans le but de commettre un acte illicite ou illégal, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement, la fraude, le trafic de contrebande, ou le visionnage ou la distribution de pornographie ; ou pour exercer une activité secondaire.

Q. J'utilise quelques systèmes à la maison pour miner des bitcoins. Je veux faire venir mes systèmes informatiques au travail, afin de pouvoir les surveiller de plus près. Est-ce que c'est bien?

R. Non, ce n'est pas acceptable. Tout d'abord, Marvell n'autorise pas la connexion d'ordinateurs personnels, non Marvell, au réseau de l'entreprise. En outre, le minage de cryptomonnaies constitue une utilisation inadéquate des actifs de Marvell, y compris l'espace de travail, l'énergie et le temps que vous devriez consacrer à vos responsabilités pour Marvell.

Q. Je suis bénévole pour organiser et promouvoir une collecte de fonds pour mon église. Je dois imprimer quelques centaines de copies du prospectus pour l'événement, et je veux les imprimer au travail et les donner à l'église. C'est pour une bonne cause, donc ça devrait aller, non?

R. Bien que Marvell soutienne ses employés qui offrent des heures de bénévolat aux organisations de leur choix, l'utilisation des actifs de Marvell pour des projets non liés à Marvell n'est pas acceptable. Faire plusieurs centaines de copies d'un prospectus en utilisant les biens de Marvell viole notre politique sur l'utilisation adéquate des biens de l'entreprise, et apporter votre travail extérieur à faire pendant vos heures de travail chez Marvell, même si c'est du bénévolat, est un conflit d'intérêts.

Renseignements confidentiels de Marvell

Nous sommes tous responsables de la protection des renseignements confidentiels de Marvell en tout temps. « Les renseignements confidentiels » sont des renseignements de l'entreprise qui ne sont pas généralement connus du public ou de l'industrie, et comprennent les renseignements exclusifs de Marvell, les données techniques, les secrets commerciaux ou le savoir-faire, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche, les plans de produits, les produits, les services, les listes de clients et les clients, les marchés, les logiciels, les développements, les inventions, les processus, les formules, la technologie, les conceptions, les dessins, l'ingénierie, les renseignements sur la configuration du matériel, le marketing, les finances ou d'autres renseignements commerciaux. La divulgation non autorisée de renseignements confidentiels pourrait nuire à l'activité de Marvell et à notre compétitivité. Une divulgation incorrecte pourrait engager la responsabilité des personnes concernées, y compris la responsabilité pénale.

Dans la mesure où vous devez accéder à des renseignements confidentiels pour effectuer votre travail, il vous incombe de veiller à ce que les renseignements en votre possession soient protégés contre le vol, les dommages, la divulgation non autorisée ou l'utilisation inadéquate. Il faut toujours conserver les renseignements confidentiels dans un emplacement sûr, et suivre les procédures de sécurité de Marvell pour les systèmes que vous utilisez et les renseignements confidentiels que vous avez en votre possession. Ne discutez jamais de renseignements confidentiels dans des endroits où ils peuvent être entendus, comme dans un salon professionnel ou à l'aéroport. Ne divulguez jamais de renseignements confidentiels à une personne de l'extérieur de Marvell sans vérifier auprès de votre responsable que la divulgation est convenable et sans vous assurer, avant toute divulgation, qu'un accord de non-divulgation est en place.



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Propriété intellectuelle de Marvell

Notre propriété intellectuelle est l'un des plus grands atouts de notre entreprise, et nous sommes tous responsables de sa protection et de sa préservation. « La propriété intellectuelle » désigne tout ce que nous créons pendant les heures de travail chez Marvell, aux frais de Marvell ou dans le cadre des activités de Marvell. Il s'agit par exemple d'idées, d'inventions, de conceptions, de plans et d'autres produits du travail. Dans la mesure où la loi le permet, Marvell possède les droits sur tout ce que nous développons dans le cadre de notre travail ou de nos services à Marvell, que cette propriété puisse être ou non brevetée, protégée par des droits d'auteur, un secret commercial ou une marque commerciale. Sous réserve de la législation locale, ceci s'applique quel que soit le lieu ou le moment où nous créons cette propriété intellectuelle. Nous devons chacun divulguer la propriété intellectuelle que nous élaborons à Marvell, et nous devons la protéger comme tout autre renseignement confidentiel de Marvell. Même si la propriété intellectuelle élaborée n'est pas directement liée à l'activité actuelle ou prévue de Marvell, et n'a pas été le résultat ou suggérée par une mission de travail de Marvell, elle peut tout de même appartenir à Marvell et doit être divulguée au directeur de la technologie de Marvell (ou au responsable de l'ingénierie centrale) ou au responsable de l'unité de propriété intellectuelle du service juridique de Marvell. Toute détermination de la propriété sera évaluée en fonction des divulgations et des faits et circonstances connexes et des [procédures de Marvell pour l'attribution de la propriété des inventions des employés](#).

Renseignements confidentiels et propriété intellectuelle d'autrui

Tout comme vous devez protéger les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle de Marvell, vous devez prendre un soin particulier à traiter et à protéger de manière responsable les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle de tiers. Un accord de non-divulgaration avec un tiers doit être mis en place avant de recevoir tout renseignement confidentiel ou propriété intellectuelle de ce tiers. Une fois que ces renseignements nous sont confiés, nous devons respecter les modalités de l'accord de non-divulgaration et limiter notre utilisation des renseignements ou de la propriété intellectuelle à l'objectif précis pour lequel ils nous ont été fournis. Si vous avez une question quant à savoir si les documents d'un tiers doivent être considérés comme confidentiels ou si un accord de non-divulgaration est justifié, veuillez demander l'aide de votre responsable et du service juridique.

Si vous disposez de renseignements confidentiels ou de propriété intellectuelle provenant d'un employeur précédent ou d'une relation professionnelle antérieure, vous ne pouvez pas les apporter à Marvell sous quelque forme que ce soit, les divulguer aux employés de Marvell ou les utiliser à des fins liées à Marvell sans l'autorisation expresse du propriétaire des renseignements ou de la propriété intellectuelle.

Utiliser des renseignements confidentiels ou la propriété intellectuelle d'un tiers, obtenus accidentellement ou d'une source inconnue, peut s'avérer contraire à l'éthique ou illégal. Vous devez communiquer avec le service juridique pour déterminer la marche à suivre.



Ligne d'assistance téléphonique de
Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Utilisation de logiciels tiers et de logiciels à code source ouvert

Nous accordons des licences pour des logiciels et des technologies de tiers, y compris des logiciels à code source ouvert, pour les utiliser dans nos produits. Une telle utilisation doit être faite conformément à la licence applicable et aux droits accordés dans le cadre de cette licence. Le téléchargement ou l'utilisation d'un logiciel à code source ouvert, ou la publication de notre logiciel sous une licence à code source ouvert, est soumis à la politique de Marvell sur les logiciels à code source ouvert, y compris les approbations requises par la politique. Si vous n'êtes pas sûr des droits de licence pour l'utilisation d'un logiciel tiers ou à code source ouvert, ou des conditions de diffusion de notre logiciel sous une licence à code source ouvert, communiquez avec un membre de l'équipe juridique avant de procéder.

Q. Je visitais un distributeur, et en attendant que ma réunion commence, j'ai vu des documents de l'un de nos concurrents sur la table. J'ai remarqué que l'un des documents semblait être la feuille de route triennale des produits de notre concurrent. Les documents portaient la mention « confidentiel ». Qu'est-ce que j'aurais dû faire?

R. Tout d'abord, bien que cela puisse être tentant, ne lisez pas les documents et ne les emportez pas avec vous. L'utilisation des renseignements confidentiels, exclusifs ou concurrentiels d'une autre entreprise pourrait nuire à la réputation de Marvell, et pourrait engager votre responsabilité juridique et celle de Marvell. La meilleure approche serait de montrer les documents à votre interlocuteur commercial lorsqu'il vous rejoint.

Q. Un de mes amis travaille pour une entreprise de haute technologie et veut toujours « parler métier » lorsque nous nous rencontrons. Il ne fait pas partie de la direction ou autre, alors où est le mal à comparer nos notes sur nos emplois?

R. Il est agréable de comparer les notes sur les nouvelles techniques, idées et solutions avec un ami qui sait apprécier l'innovation, mais cela peut être nuisible. Vous devez toujours veiller à éviter de révéler des renseignements confidentiels ou non publics de Marvell. Même si votre ami peut avoir un intérêt sincère et innocent pour votre travail, vous n'avez aucun moyen de l'empêcher de divulguer les renseignements que vous lui avez donnés.

QUESTIONS
ET RÉPONSES

Ressources clés

[Manuel de l'employé](#)

[Politique d'utilisation acceptable des systèmes d'information](#)

[Politique en matière de code source ouvert](#)



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Groupes de normes techniques

Marvell participe à des organisations industrielles qui développent ou promeuvent des normes techniques pour une plus large adoption et interopérabilité. La participation à des groupes de normes techniques peut entrer en conflit avec vos responsabilités de protection des renseignements confidentiels ou exclusifs de Marvell ou de notre propriété intellectuelle, et elle peut également soulever des problèmes juridiques. Il est important d'obtenir l'approbation avant de commencer à vous engager dans des activités liées aux normes techniques, notamment en rejoignant un organisme de normalisation ou un groupe de travail, ou en fournissant un apport technologique à une norme. Consultez votre responsable et le [comité des normes](#) pour déterminer si Marvell participe déjà à l'organisation. Dans le cas contraire, le service juridique doit examiner et approuver les statuts de l'organisation, la convention d'adhésion ou la politique de propriété intellectuelle, selon le cas, avant de vous permettre de participer. Une fois que les autorisations et l'accord sont en place et que vous commencez à travailler avec l'organisation, veillez à ne pas divulguer de renseignements confidentiels ou exclusifs de Marvell, et prenez les mesures adéquates pour vous assurer que vous protégez la propriété intellectuelle et les autres renseignements confidentiels ou exclusifs de Marvell.

Ressources clés

[Politique mondiale de gestion des contrats](#)

[Site intranet des contrats](#)

[Site intranet du comité des normes](#)

Contrats et engagements

Marvell dispose de politiques et de procédures concernant la négociation et l'exécution des contrats, y compris les contrats qui doivent être examinés par le service juridique. Il est indispensable que nos politiques et procédures en matière de passation de marchés soient suivies dans tous les cas afin de garantir que toutes les ententes entre Marvell et des tiers sont dûment enregistrées, et que tous les engagements ont été approuvés conformément aux politiques et procédures de Marvell.

IMPORTANT

Les communications commerciales écrites ou verbales mentionnant les expressions « nous promettons », « Marvell s'engage » ou « je suis d'accord » sont probablement des accords qui doivent être vérifiés et approuvés.

Lettres d'accompagnement

Les lettres ou ententes d'accompagnement sont des accords créés en dehors du contrat officiel, qui modifient ou tentent de contourner les modalités d'un contrat existant sans être documentés et approuvés conformément aux politiques de Marvell. Les exemples de lettres d'accompagnement possibles comprennent des engagements ou des promesses verbales ou écrites concernant des conditions de paiement prolongées, des produits gratuits ou à prix réduit, des droits de retour, des rabais ou d'autres engagements ou incitations à acheter un produit. À moins d'être documentées et approuvées conformément aux politiques de Marvell, les lettres d'accompagnement augmentent le risque d'irrégularités en matière de comptabilité et d'information financière, et sont interdites par Marvell.

 [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#)

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q. Je pourrais développer notre marché dans ma région de vente avec un petit budget de commercialisation. Cependant, le service marketing a d'autres priorités et ne me donnera pas le budget. En accordant à notre distributeur une remise standard plus importante, celui-ci a accepté de réserver le montant supplémentaire pour un programme de commercialisation que nous gérons ensemble. Cette idée créative est-elle acceptable parce que son but est d'aider Marvell?

R. Non, cette proposition présente de nombreux problèmes. La création de « caisses noires » ou de comptes hors livres avec des tiers n'est jamais autorisée. L'accord que vous proposez cache la véritable nature des transactions en présentant de manière erronée ce qui devrait être traité et enregistré dans nos livres comme dépenses et comme recettes. Il est également probable qu'il s'agisse d'une lettre d'accompagnement inadéquate. Tous les accords de commercialisation doivent être entièrement documentés dans un contrat approuvé conformément à nos politiques.

Q. Marvell a conclu un contrat de vente écrit pour vendre une grande quantité de produits à Gros Client. Gros Client craint que sa demande pour les unités ne diminue à l'avenir et demande à mon responsable, le représentant commercial de Gros Client, s'il peut retourner tout produit non utilisé à l'avenir. Mon responsable a envoyé un courriel à Gros Client (en me mettant en copie) et a écrit : « Nous ferons en sorte que vous n'ayez pas de problèmes si cela se produit. » S'agit-il d'une lettre d'accompagnement?

R. Le courriel du responsable est un engagement, et s'il n'a pas été convenablement approuvé conformément aux politiques de Marvell, il s'agirait d'une lettre d'accompagnement non divulguée. Vous devez immédiatement communiquer avec le service juridique ou la [ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#).

Ressources clés

[Politique mondiale de gestion des contrats](#)

Harcèlement et discrimination

Marvell s'engage à créer un milieu de travail dans lequel tous les individus sont traités avec respect. Marvell s'attend à ce que toutes les relations entre les employés de Marvell soient professionnelles et sans parti pris, préjugés et harcèlement. Marvell ne tolérera pas la discrimination ou le harcèlement des employés ou des non-employés avec lesquels nous avons une relation commerciale, de service ou professionnelle, y compris les interactions avec les employés, les clients, les fournisseurs et les candidats à l'emploi, ou dans toute autre interaction dans laquelle vous représentez Marvell.

Voici quelques exemples de comportements inacceptables : insultes; menaces; intimidation; moquerie; vulgarité; discrimination; harcèlement; abus physique ou verbal; humour, conversation ou comportement sexuellement explicite; potins; insultes ou stéréotypes; avances sexuelles importunes; attouchements importuns ou invasion de l'espace personnel; ignorance des droits d'autrui et insensibilité aux croyances et coutumes des autres.

Si vous pensez avoir été victime de harcèlement ou de discrimination, ou si vous avez été témoin d'un tel comportement, signalez l'incident à tout membre des Ressources humaines ou à tout superviseur ou gestionnaire, y compris au directeur général.

IMPORTANT

Marvell ne tolère absolument pas le harcèlement et la discrimination, qui sont tous deux incompatibles avec les principes fondamentaux de Marvell.

 [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#)

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Ressources clés

[Site intranet des RH](#)

[Manuel de l'employé](#)

Renseignements confidentiels sur les employés

Dans le cadre de vos fonctions chez Marvell, vous pouvez avoir accès à des renseignements personnels concernant d'autres employés de Marvell, ou des candidats, y compris leur historique d'emploi, leur nom, leur adresse, leur numéro d'identification national (tel qu'un numéro de sécurité sociale), les renseignements relatifs à la vérification des antécédents, la rémunération, les renseignements médicaux, ou encore les éléments relatifs au rendement et à la discipline. Ces renseignements sont confidentiels, et Marvell protégera toutes les données personnelles et confidentielles des employés qu'elle recueille à des fins légales et opérationnelles. Si vous avez accès aux renseignements confidentiels des employés, vous devez vous conformer à toutes les politiques et lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements. Avant de partager les renseignements confidentiels des employés, vous devez vérifier auprès du service juridique pour vous assurer que vous avez d'abord obtenu les autorisations requises.

Lors de la conclusion d'un contrat avec un nouveau fournisseur de services qui requiert ou conserve les données des employés de Marvell, telles que les renseignements sur la paie, les renseignements personnels des employés ou les dossiers d'emploi, il vous incombe de communiquer avec l'équipe juridique pour déterminer si un contrat de traitement des données à caractère personnel est en place ou non.

Respect de la vie privée sur le lieu de travail

Bien que Marvell respecte votre vie privée, elle se réserve le droit d'inspecter les installations et les biens de Marvell, y compris les ordinateurs, les enregistrements téléphoniques, les casiers, les courriels, les dossiers, les documents commerciaux, les bureaux et les postes de travail. En outre et sans préavis, Marvell peut divulguer aux forces de l'ordre des renseignements découverts lors de toute enquête indiquant un éventuel comportement illégal. Sauf indication contraire de la loi applicable, vous ne devez pas vous attendre à une protection de la vie privée lorsque vous utilisez des services ou des équipements fournis par Marvell.

Ressources clés

[Manuel de l'employé](#)

Utilisation appropriée des médias sociaux

Les messages électroniques (comme les courriels et les textos) et les publications sur les blogues, les clavardoirs, les médias sociaux et les sites de réseautage (comme Facebook, Twitter et LinkedIn) sont des enregistrements permanents et transférables, et peuvent avoir une incidence sur la réputation et les intérêts commerciaux de Marvell. Prenez des précautions lors de la rédaction de ces types de communications et réfléchissez à la façon dont elles peuvent avoir une incidence sur Marvell. La publication sur les médias sociaux et les sites de réseautage ne peut se faire qu'à titre personnel, et non au nom de Marvell, sauf si vous êtes précisément autorisé à le faire par Marvell. Cependant, vous ne devez jamais publier de renseignements confidentiels de Marvell sur un média social ou un site de réseautage.

 **Ligne d'assistance téléphonique de Marvell**

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Cautionnements

En tant que représentant de Marvell, vous ne pouvez pas cautionner les produits ou services d'une autre société sans l'approbation de votre vice-président et de l'équipe de marketing de l'entreprise.

Q. Je travaille avec un vendeur qui fournit un outil de suivi infonuagique pour Marvell. Je parle avec ce fournisseur tout le temps pour l'assistance technique, les rapports, etc. Récemment, il m'a demandé si je pouvais signer une lettre témoignant de l'excellence de ses services. Les services sont vraiment excellents. Puis-je signer la lettre?

R. Pas sans l'approbation de votre vice-président et de l'équipe de marketing de l'entreprise. Même si les services sont excellents, la politique de Marvell ne vous permet pas de signer la lettre sans les approbations adéquates, car en faisant cela, vous déclarez que Marvell approuve le produit du fournisseur.

Q. J'ai une amie qui vient d'ouvrir une boutique de baguels et qui cherche des témoignages de clients pour son site Web. Ce genre de soutien est-il acceptable?

R. Oui, tant que vous fournissez le témoignage à titre personnel, et non au titre de votre emploi ou de votre affiliation à Marvell.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Ressources clés

[Politique de communication externe](#)

[Politique en matière de médias sociaux](#)

[Manuel de l'employé-section : Politique de publication](#)



Ligne d'assistance téléphonique de
Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Nos actionnaires



Éviter les délits d'initiés et les pourboires

Vous devez vous conformer aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Marvell a adopté une [politique et des directives d'interdiction des délits d'initiés](#), qui s'appliquent à nos directeurs et à tous les employés dans le monde entier. La politique définit vos obligations concernant la négociation des titres de Marvell et d'autres sociétés, y compris l'interdiction de négocier lorsqu'on a connaissance de renseignements qui n'ont pas été annoncés publiquement et qui pourraient avoir un effet important sur le cours de l'action. Cela s'applique non seulement à l'achat et à la vente d'actions de Marvell, mais aussi aux actions de tiers, comme celles d'un fournisseur ou d'un client de Marvell. Il est également contraire à la politique de Marvell, et illégal, que vous donniez à d'autres des conseils sur le moment d'acheter ou de vendre des actions lorsque vous avez connaissance de renseignements importants et non publics concernant les actions de cette société.

Les employés, les dirigeants et les membres du Conseil d'administration de Marvell sont soumis à des périodes de secret pendant lesquelles il leur est interdit de négocier des actions de Marvell, comme décrit dans la politique et les directives d'interdiction des délits d'initiés. Même si Marvell n'est pas en période de secret, vous ne pouvez jamais acheter ou vendre des actions lorsque vous avez connaissance d'importants renseignements non publics.

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

QUESTIONS
ET RÉPONSES**Q. Comment puis-je savoir si un renseignement peut avoir un effet important sur la valeur des actions d'une société?**

R. Un renseignement est important s'il peut aider un investisseur à prendre une décision concernant l'achat ou la vente d'actions d'une société. Un renseignement est notamment important si l'incidence sur le cours de l'action de la société est prévisible pour vous ou pour tout investisseur raisonnable. Les renseignements tant positifs que négatifs peuvent être importants. Rappelez-vous que votre décision d'acheter ou de vendre des actions d'une société peut être évaluée après coup, avec du recul. Par conséquent, les questions concernant l'importance relative d'un renseignement particulier doivent être résolues en faveur de l'importance, et vous devez éviter de négocier si vous n'êtes pas sûr qu'un renseignement soit important.

Q. Quand un renseignement devient-il « public »?

R. Les renseignements ne sont pas considérés comme disponibles au public tant qu'ils n'ont pas été communiqués au public par des canaux adéquats, tels qu'un communiqué de presse, un dépôt auprès de la Securities and Exchange Commission ou une déclaration publique de l'un des dirigeants de Marvell, et que suffisamment de temps s'est écoulé pour permettre au marché des investissements de prendre connaissance et d'évaluer ces renseignements. Chez Marvell, les renseignements sont considérés comme non publics pendant un jour entier de bourse après la divulgation publique de ces renseignements.

Q. Qu'est-ce qu'un « renseignement important et non public »?

R. Parmi les exemples courants de renseignements importants et non publics, citons les résultats financiers d'une société, les estimations de bénéfices, les acquisitions ou ventes importantes, le gain ou la perte d'un majeur client ou fournisseur, les changements de direction ou de conseil d'administration, les fractionnements d'actions, les litiges importants et certaines communications ou décisions des organismes publics.



 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q. Je possède quelques actions RSU et ESPP acquises, et je voudrais écrire un contrat d'achat couvert, également connu sous le nom de vente d'un contrat d'option, en utilisant les actions Marvell comme garantie. Est-ce autorisé?

R. Non, ce n'est pas autorisé. Il est interdit aux employés, directeurs, entrepreneurs et consultants de Marvell de négocier des « instruments dérivés », y compris des swaps, des options d'achat et des options de vente liées aux titres de Marvell, ainsi que de s'engager dans des « ventes à découvert » de titres de Marvell. Veuillez consulter la section de la politique et les [directives d'interdiction des délits d'initiés](#) intitulée « Politique sur la vente à découvert, la couverture, le nantissement et la négociation de titres dérivés ».

Q. Je suis ingénieur chez Marvell et je ne suis pas impliqué dans les activités de fusion et d'acquisition de l'entreprise. Mon petit ami m'a dit que sa société est en pourparlers avec Marvell pour être rachetée, et que je devrais acheter des actions de sa société maintenant, car elles monteront probablement en flèche une fois l'acquisition annoncée. Comme nous ne sommes pas mariés, que nous avons des comptes bancaires séparés et que je ne participe pas aux discussions sur les fusions et acquisitions, puis-je acheter des actions de sa société?

R. Non, utiliser des renseignements importants non publics à des fins personnelles ou les divulguer à d'autres personnes est illégal, et cela enfreint la [politique et les directives d'interdiction des délits d'initiés de Marvell](#). Dans ces circonstances, vous et votre petit ami êtes potentiellement en difficulté. Si votre petit ami vous a donné des renseignements importants non publics, un tribunal pourrait conclure qu'il essayait de vous aider à profiter ou à gagner quelque chose en vous informant sur l'acquisition en cours de sa société, et que vous avez utilisé des renseignements importants non publics pour votre gain personnel.

Ressources clés

[Politique et directives d'interdiction des délits d'initiés](#)
[Manuel de l'employé](#)

Communications avec les médias et la communauté financière

En tant que société publique, Marvell doit divulguer des renseignements exhaustifs, justes, précis, opportuns et compréhensibles concernant ses résultats financiers, ses opérations et autres développements importants. En outre, les faits ne doivent pas être présentés de manière inexacte, les renseignements essentiels ne doivent pas être omis et les dossiers ou les rapports ne doivent pas être modifiés pour tromper les autres. Pour s'assurer que les divulgations de Marvell sont communiquées de manière adéquate et sont conformes aux politiques de Marvell et à la loi, Marvell a autorisé certains employés à communiquer avec la presse et la communauté financière. Marvell ne tolérera pas les fuites ou les divulgations non autorisées de renseignements sur l'entreprise à la presse ou à la communauté financière. Toute demande de renseignements de la part de la presse ou de la communauté financière doit être immédiatement adressée au service des relations avec les investisseurs de Marvell. Aucun employé n'est autorisé à s'adresser aux médias au nom de Marvell, sauf s'il a été préalablement autorisé à le faire conformément à notre [politique de communication externe](#).

 **Ligne d'assistance téléphonique de Marvell**

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Consultants ou experts du secteur

À l'occasion, d'autres organisations peuvent vous offrir la possibilité de les consulter ou de donner votre avis sur l'industrie des technologies, l'industrie des semi-conducteurs ou sur Marvell. Ces offres sont parfois accompagnées d'une récompense financière. Ce type de « consultation », cependant, présente un risque sérieux pour vous et pour Marvell, y compris l'exposition potentielle de renseignements importants non publics ou d'autres renseignements confidentiels ou internes sur Marvell. Par conséquent, il vous est interdit de vous engager en tant qu'« expert-conseil du secteur » ou « expert du secteur », que vous soyez rémunéré ou non.

Q. J'ai reçu un message dans ma messagerie LinkedIn de la part d'un analyste de recherche. Il a écrit qu'il travaille pour une société de réseau d'experts qui met en relation des clients avec des professionnels de l'industrie, et qu'il espère obtenir un aperçu général de l'industrie des semi-conducteurs. Il a proposé de me payer pour parler de questions liées à l'industrie. Cela ressemble à de l'argent facile pour moi. Puis-je saisir l'occasion de devenir un expert-conseil?

R. Non, Marvell ne permet pas à ses employés de servir de « conseillers » ou « experts » de l'industrie sans autorisation. Si vous n'êtes pas un porte-parole désigné de Marvell, vous n'êtes pas autorisé à parler au nom de Marvell. En outre, vous ne pouvez pas utiliser à des fins personnelles des renseignements non publics, confidentiels ou exclusifs à propos de Marvell ou de ses fournisseurs, clients ou concurrents, obtenus dans le cadre de votre emploi ou de votre service chez Marvell. Vous ne devez pas accepter l'occasion de consultation sans en avoir d'abord informé et obtenu l'approbation du comité d'examen des conflits d'intérêts.

QUESTIONS
ET RÉPONSES

Prise de parole en public et publications

Les interventions publiques relatives à Marvell ou à ses produits doivent être approuvées au préalable conformément à la [politique de communication externe](#). Si vous êtes invité à prendre la parole, en personne ou virtuellement, où vous partagerez des renseignements qui concernent les produits, les opérations, les activités et les plans de Marvell, vous devez obtenir l'approbation préalable du Bureau d'examen technique (Technical Review Board) en remplissant un [formulaire d'autorisation de publication et de prise de parole](#).

Si l'on vous demande de prendre la parole, en personne ou virtuellement, lors d'une conférence ou d'une réunion d'affaires qui n'est pas de nature technique (par exemple, la participation à un panel sur la diversité), vous devez obtenir l'approbation préalable du comité d'examen des conflits d'intérêts en remplissant un [formulaire de divulgation des conflits d'intérêts](#). Toute forme de compensation personnelle ou d'honoraires, ou de remboursement de frais (par exemple, frais de déplacement et d'hébergement) doit également être approuvée au préalable par le comité d'examen des conflits d'intérêts.

Si l'on vous demande ou si vous prévoyez d'écrire un article, un livre blanc ou tout autre document relatif à Marvell ou à ses produits ou activités, vous devez vous assurer que vous vous conformez à la section sur la politique de publication dans le manuel des employés de Marvell avant la publication. Vous devez également obtenir une autorisation en remplissant un formulaire d'autorisation de publication et de prise de parole. Les publications imprimées comprennent, par exemple, des articles, des communications, des présentations ou des blogues, et les interventions publiques impliquent généralement des présentations lors de conférences ou des contributions à des organismes de normalisation.

 Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Questions financières et pratiques commerciales

Toutes les transactions et tous les documents commerciaux doivent être entièrement, équitablement et précisément enregistrés dans nos livres et registres, conformément à nos politiques et aux lois applicables.

Ressources clés

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts](#)

[Formulaire d'autorisation de publication et de prise de parole](#)

Dossiers commerciaux

Les documents commerciaux désignent tous les documents ou communications sur papier ou sous forme électronique (y compris les courriels) échangés et conservés dans le cadre de l'activité professionnelle. Les dossiers commerciaux peuvent comprendre des rapports de points de vente, des factures, des bons de commande, des rapports d'inventaire, des tests de contrôle de la qualité, des rapports de voyage et de dépenses, des fiches de présence, des contrats et des ententes juridiques, ainsi que d'autres documents et communications. La tenue de registres commerciaux précis et exhaustifs est essentielle pour répondre aux obligations légales, financières et de gestion de Marvell, et tous les registres et rapports commerciaux doivent être exhaustifs, justes, précis, opportuns et compréhensibles. Vous ne devez jamais déformer les faits, omettre des renseignements essentiels, falsifier un enregistrement ou tenter de cacher ou de déguiser la véritable nature d'une transaction, et ne jamais aider les autres à le faire.

Q. J'ai récemment appris que certains comptes créditeurs étaient incorrectement comptabilisés comme de la publicité alors qu'ils étaient en fait destinés à des divertissements. Le montant total dépensé était le même, et aucun paiement n'a été effectué par erreur. Est-ce grave si nous classons mal la dépense dans nos livres?

R. Oui. Les livres de Marvell doivent toujours être tenus à jour et refléter pleinement les détails précis de toutes nos transactions. Si vous vous rendez compte d'une erreur, vous devez prendre les mesures adéquates pour la corriger. Les fausses transactions ou les fausses déclarations concernant les finances violent les politiques de Marvell et peuvent également violer la loi.

Q. Mon supérieur m'a demandé de signer un dossier financier que je ne crois pas précis, mais que mon supérieur insiste sur le fait qu'il est exact. Que dois-je faire?

R. Ne signez jamais un document commercial si vous pensez qu'il n'est pas exhaustif, exact et véridique. Ni votre responsable ni personne d'autre ne doit faire pression pour vous influencer, vous contraindre ou vous manipuler afin que vous produisiez ou signiez un enregistrement erroné. Si vous avez le sentiment d'être soumis à des pressions, vous devez faire part de vos préoccupations à votre responsable ou au service juridique ou faire un signalement sur la [ligne confidentielle d'assistance téléphonique](#) de Marvell.

QUESTIONS ET RÉPONSES



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Conservation des documents et restrictions légales

Les dossiers commerciaux doivent être gérés et éliminés conformément à la politique et au calendrier de conservation des données de Marvell. De temps à autre, Marvell peut être impliquée dans des litiges ou des enquêtes qui nous obligent à mettre en œuvre une « obligation de préservation de la preuve » et à conserver indéfiniment certains documents et enregistrements relatifs à l'affaire. Si vous recevez un avis selon lequel les renseignements en votre possession font l'objet d'une obligation de préservation de la preuve, vous ne devez en aucun cas détruire, supprimer, altérer ou modifier les dossiers ou les documents justificatifs.

Ressources clés

[Politique et calendrier de conservation des données](#)

[Politique mondiale de conformité anticorruption](#)



Ligne d'assistance téléphonique de
Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Nos communautés



Contributions politiques

Toute proposition de contribution politique ou d'engagement avec des lobbyistes, sous quelque forme que ce soit, faite ou entreprise au nom ou pour le compte de Marvell, doit être approuvée au préalable par le directeur administratif et juridique de la société.

Service public et bénévolat

Marvell travaille et contribue à des organisations caritatives pour soutenir et améliorer les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. Marvell encourage ses employés à être actifs dans leurs communautés. Cependant, vous devez éviter tout conflit d'intérêts entre Marvell et votre service public ou votre activité bénévole, et vous devez indiquer clairement à l'organisation pour laquelle vous êtes bénévole que vous n'agissez pas pour ou au nom de Marvell.

Droits de la personne

Marvell ne pratique aucune forme de travail des enfants, de traite des êtres humains, de travail forcé, de servitude ou d'asservissement, ni de punition physique. Nous nous engageons à prévenir ces pratiques dans nos opérations et tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous respectons les droits de l'homme internationalement reconnus là où nous opérons, et soutenons les droits des employés dans les opérations de nos fournisseurs.

Ressources clés

[Politique mondiale en matière de droits de l'homme](#)

 [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#)

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com



Agir



Ressources

Marvell met à votre disposition plusieurs ressources, que vous pouvez consulter à tout moment, pour vous permettre de poser des questions ou de faire part de vos préoccupations. Si vous avez des questions sur l'applicabilité du Code ou de la loi, ou si vous n'êtes pas sûr qu'une action proposée soit conforme au Code ou à la loi, communiquez avec [l'équipe de conformité](#). Si vous souhaitez signaler des manquements à la conformité ou exprimer des préoccupations concernant des questions de conformité, votre gestionnaire est sans doute le mieux placé pour vous aider (à condition que vous ne pensiez pas que votre gestionnaire soit impliqué dans la violation); cependant, il existe un certain nombre d'autres ressources à votre disposition qui peuvent vous guider lorsque vous rencontrez une situation difficile. **Nous vous encourageons à vous exprimer si vous avez des inquiétudes concernant le respect du Code ou de la loi. Si vous avez connaissance d'une violation du Code ou de la loi, vous avez l'obligation de la signaler. Vous devez choisir la ressource avec laquelle vous vous sentez le plus à l'aise pour parler ou faire un signalement, notamment :**

- un cadre ou un autre gestionnaire en qui vous avez confiance;
- les ressources humaines;
- [l'équipe de conformité](#);
- le [comité d'examen des conflits d'intérêts](#);
- le service juridique; et
- la [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#) qui peut être utilisée de manière anonyme et est disponible 24 heures sur 24, tous les jours, à l'adresse suivante : <http://concernline.marvell.com>. Vous pouvez également appeler les numéros de téléphone locaux indiqués sur la ligne d'assistance téléphonique.

 [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#)

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Respect du Code

Les violations du Code feront l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement. Les violations du Code par des entrepreneurs indépendants, des consultants et d'autres personnes qui font des affaires avec Marvell peuvent soumettre l'entreprise de cette personne à une résiliation de contrat, ou obliger Marvell à procéder à des poursuites pénales ou à une action civile.

Procédures de signalement et autres demandes de renseignements

Vous devez soulever dès que possible toute question ou préoccupation concernant le Code, d'autres politiques de Marvell ou la loi. Si vous avez le moindre doute sur la meilleure marche à suivre dans une situation particulière, demandez de l'aide. Si vous soupçonnez une conduite contraire à l'éthique ou une violation du Code, d'autres politiques de Marvell ou de la loi, ou si vous voyez quelque chose qui ne semble pas normal, vous devez le signaler immédiatement.

Marvell prend au sérieux toutes les conversations, appels et signalements de bonne foi effectués conformément au Code, et votre action rapide pour signaler toute suspicion de mauvaise conduite peut aider à prévenir ou limiter tout dommage à Marvell et à sa réputation.

Veillez consulter les ressources indiquées ci-dessous. Les superviseurs sont tenus de signaler rapidement toute violation ou préoccupation portée à leur attention dans le cadre de leur fonction de supervision. Si vous préférez faire un signalement anonyme, vous pouvez communiquer avec la [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](#). Lorsque vous nous faites part de vos préoccupations, veuillez fournir des renseignements aussi détaillés que possible afin de permettre une enquête efficace. Ceci est particulièrement important lorsque vous portez plainte de manière anonyme, car il se peut que nous ne soyons pas en mesure de communiquer avec vous pour vous demander des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements.

Vous pouvez également faire part de vos préoccupations concernant les points suivants au Conseil d'administration de Marvell ou au comité de vérification :

- la comptabilité, les contrôles comptables internes et les questions de vérification ou des préoccupations concernant l'exactitude des états financiers;
- la fraude d'entreprise;
- une conduite qui peut entraîner une violation des lois, règles ou règlements applicables par Marvell, ou une mauvaise gestion substantielle des ressources de Marvell;
- une conduite commerciale contraire à l'éthique ou illégale, ou une violation du Code et d'autres politiques de Marvell, y compris la [politique et les directives d'interdiction du délit d'initié](#).
- une violation des règles ou règlements du principal marché sur lequel les titres de Marvell sont négociés, actuellement le NASDAQ Global Select Market.



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Ligne d'assistance téléphonique

La ligne confidentielle d'assistance téléphonique de Marvell est gérée par un fournisseur de services tiers, et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez communiquer avec la [Ligne d'assistance téléphonique de Marvell](http://concernline.marvell.com) à l'adresse <http://concernline.marvell.com> ou par téléphone en utilisant les numéros indiqués sur le site Web de la Ligne d'assistance téléphonique. Les signalements à la Ligne d'assistance téléphonique peuvent être faits de manière anonyme, si la loi locale le permet. Que vous vous identifiez ou non, votre contact sera gardé strictement confidentiel dans la mesure où cela est raisonnablement possible dans le cadre des objectifs du Code, des politiques de Marvell et de toute loi applicable. Les signalements reçus par la Ligne d'assistance téléphonique sont évalués par [l'équipe de conformité](#), sont attribués à l'enquêteur concerné et sont transmis au Conseil d'administration ou à un comité du Conseil d'administration dans la mesure où cela est nécessaire ou pertinent.

Enquêtes

Marvell répondra rapidement aux signalements de mauvaise conduite des employés, et à toute enquête ou demande de renseignements des organismes publics concernant Marvell. En tant qu'employé de Marvell, vous pouvez être appelé à participer à des enquêtes, tant internes qu'externes. Vous devez coopérer avec toute enquête ou investigation liée à Marvell et fournir des renseignements exacts et exhaustifs à ce sujet, et vous ne devez pas détruire les dossiers, livres de comptes ou autres documents liés à l'enquête, sauf avis contraire du service juridique. Vous ne devez jamais tenter de pousser un employé à ne pas se conformer à ces enquêtes. Vous ne pouvez pas mener d'enquête de votre propre initiative sans l'autorisation de l'équipe de conformité ou du directeur juridique. Si nécessaire, les enquêteurs de Marvell peuvent consulter les Ressources humaines, le service de vérification interne, ou le conseil d'administration ou le comité de vérification du conseil.

Anonymat des personnes qui signalent des violations du Code ou participent aux enquêtes

Vos signalements écrits ou verbaux, vos questions et vos renseignements seront traités de manière confidentielle dans la mesure où cela est possible et autorisé par la loi. Les signalements à la Ligne d'assistance téléphonique peuvent être faits de manière anonyme, si la loi locale le permet. Les résultats de l'enquête ne seront pas discutés avec quiconque ni divulgués à d'autres personnes autres que celles qui ont un besoin légitime de savoir afin de mener l'enquête ou de prendre des mesures correctives, dans la mesure permise par la loi.

Fausse allégations

Toute allégation sciemment fautive ou non fondée sur une croyance raisonnable en la véracité et l'exactitude de ces renseignements sera considérée comme une infraction disciplinaire grave.

Ressources clés

[Politique d'enquêtes de Marvell](#)



Ligne d'assistance téléphonique de Marvell

Signalez un problème 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à concernline.marvell.com

Marvell ne tolère pas de représailles

Marvell interdit les représailles à l'encontre de toute personne qui fait un signalement de bonne foi d'un acte répréhensible réel ou possible, que ce signalement soit fait en interne ou à un organisme de réglementation compétent, y compris la SEC. Marvell interdit également les représailles contre toute personne qui participe à l'enquête sur un tel signalement.

Dispositions applicables aux professionnels de la finance

Les dispositions suivantes s'appliquent particulièrement au PDG, au directeur financier, au chef du service comptable et contrôleur, ainsi qu'à tous les employés des fonctions de comptabilité et de l'information financière (les Professionnels de la finance). Les professionnels de la finance devront :

- adopter et promouvoir une conduite honnête et éthique, en agissant avec intégrité et en exerçant leur meilleur jugement indépendant en tout temps;
- éviter les conflits d'intérêts réels ou présumés entre les relations personnelles et professionnelles, et divulguer ces conflits d'intérêts conformément au Code;
- produire une divulgation exhaustive, juste, précise, opportune et compréhensible dans les rapports et les documents que Marvell dépose auprès de, ou transmet à, la SEC et dans les autres communications publiques faites par Marvell;
- se conformer aux lois, règles et règlements en vigueur, ainsi qu'aux règles et règlements des organismes d'autorégulation dont Marvell est membre; et
- signaler rapidement toute violation éventuelle des dispositions énoncées ci-dessus.

Il est interdit à tous les professionnels de la finance d'entreprendre, directement ou indirectement, toute action visant à contraindre, manipuler, tromper ou influencer frauduleusement l'expert-comptable indépendant de Marvell engagé dans le cadre d'une mission de vérification ou d'examen des états financiers de la société.

Les dérogations aux dispositions relatives aux administrateurs et aux dirigeants doivent être approuvées par le Conseil d'administration, et toute dérogation de ce type doit être divulguée rapidement comme l'exigent la loi ou les règlements de la SEC.

Amendements au Code

Toute modification substantielle du code doit être approuvée par le conseil d'administration de Marvell et doit être divulguée rapidement comme l'exigent la loi ou les règlements de la SEC.

Date d'entrée en vigueur : mars 2022

Ce document n'est pas un contrat de travail entre Marvell et ses employés, et ne modifie pas votre relation de travail avec Marvell. Ce Code a pour but de préciser vos obligations existantes en matière de bonne conduite. Les normes exposées dans le Code et les politiques, directives ou procédures de soutien peuvent être modifiées de temps à autre à la seule discrétion de Marvell. Il vous incombe de connaître et de respecter les lois, règlements, normes, politiques et procédures en vigueur qui s'appliquent aux activités de Marvell. La version la plus récente de ce document peut être trouvée sur l'intranet à my.marvell.com, ou en externe à <http://investor.marvell.com/phoenix.zhtml?c=120802&p=irol-govhighlights>. Tous les directeurs, responsables et employés de Marvell seront tenus responsables de leur adhésion au Code. Le non-respect des modalités du Code peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement. Les violations de ce Code peuvent également constituer des violations de la loi, et peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales pour la personne, son superviseur, ou Marvell.



Ressources clés

[Lignes directrices antitrust](#)

[Ligne d'assistance téléphonique](#)

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts](#)

[Site intranet des contrats](#)

[Politique et calendrier de conservation des données](#)

[Manuel de l'employé](#)

[Politique de communication externe](#)

[Politique mondiale de conformité anticorruption](#)

[Formulaire de préapprobation des cadeaux et divertissements](#)

[Politique mondiale en matière de droits de l'homme](#)

[Politique de conformité commerciale mondiale](#)

[Site intranet sur la conformité commerciale mondiale](#)

[Politique mondiale de Marvell en matière de voyages et de dépenses](#)

[Site intranet des ressources humaines](#)

[Politique d'utilisation acceptable des systèmes d'information](#)

[Politique et directives d'interdiction des délits d'initiés](#)

[Politique d'enquêtes](#)

[Politique en matière de code source ouvert et annexes](#)

[Nos pratiques commerciales et ressources clés](#)

[Notre lieu de travail](#)

[Formulaire d'autorisation de publication et de prise de parole](#)

[Politique de publication](#)

[Politique en matière de médias sociaux](#)

[Site intranet du comité des normes](#)

[Code de conduite des fournisseurs](#)

[Politique mondiale de gestion des contrats](#)



Marvell a d'abord révolutionné l'industrie du stockage numérique en permettant de transférer des données à des vitesses jamais imaginées. Aujourd'hui, cette même innovation révolutionnaire reste au cœur des solutions de stockage, de mise en réseau et de connectivité de l'entreprise. Fortes d'une propriété intellectuelle de premier plan et d'une connaissance approfondie des systèmes, les solutions de semi-conducteurs de Marvell continuent de transformer les marchés de l'entreprise, du nuage, de l'automobile, de l'industrie et des consommateurs. Pour en savoir plus, consultez le site www.marvell.com.

© 2022 Marvell. Tous droits réservés. La marque MARVELL et le logo M sont des marques enregistrées ou non enregistrées de Marvell ou de ses affiliés aux États-Unis ou dans d'autres pays. Ce document peut également contenir d'autres marques enregistrées ou non enregistrées de Marvell ou de ses affiliés.